

Journée sans professions libérales

Un projet de loi, prévoit de légiférer par ordonnance pour libéraliser toutes les professions réglementées. Il prévoit également une ouverture du capital des SEL (Société d'Economie Libérale) aux capitaux étrangers, ouvrant la voie par exemple à l'investissement de fonds de pensions étrangers, susceptibles d'entraîner une perte d'indépendance professionnelle, notamment dans les secteurs du droit ou de la santé.

Le Centre national des professions de santé (CNPS), la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), le Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF) et le Syndicat des biologistes (SDB) ont annoncé qu'ils participeraient à la Journée sans professions libérales du 30 septembre contre le projet de loi croissance et pouvoir d'achat, qui vise à réformer les professions réglementées. Il « soutient la riposte initiée par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) », à l'origine de la mobilisation, et « appelle tous les professionnels libéraux de santé à se mobiliser et à participer massivement » à cette journée « morte ».

Le Syndicat Des Biologistes demande pour sa part aux biologistes médicaux de « fermer leurs laboratoires » le 30 septembre, « quitte à ce que les nombreux laboratoires qui assurent les examens pour les cliniques se fassent réquisitionner par les agences régionales de santé ». Selon le syndicat, « il est hors de question pour les biologistes médicaux de se voir basculer dans le secteur des services au risque de faire perdre à leurs patients les garanties que leur apporte aujourd'hui leur statut de professionnels de santé ».

La Fédération des pharmaciens d'officine (FSPF) appelle les pharmacies à fermer toute la journée du 30. Un message « de sensibilisation au service apporté par les pharmaciens à la population ainsi qu'au risque de disparition du réseau officinal sera affiché sur les vitrines ».

Ces professionnels, dans le milieu de la santé ou autre, emploient plus d'un million de salariés.

La Fédération Santé et Sociaux CFTC comprend l'appel à la grève de ces professionnels. Par contre, elle rappelle que les salariés travaillant normalement ce jour ne sont pas grévistes et que leurs heures doivent être rémunérées comme du temps de travail effectif.

La Fédération Santé et Sociaux CFTC s'inquiète du devenir des salariés de ces professions, aujourd'hui menacés par un projet de réforme élaboré sans aucune concertation avec les représentants des salariés et les professionnels du secteur.

Ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu, c'est l'avenir de milliers de femmes, d'hommes et de leurs familles qui est en cause.

Paris, le 25 septembre 2014